



COUR D'APPEL DE PAPEETE
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
Registre du commerce et des sociétés

Papeete, le ___ / ___ / ___

Demandeur :
N° téléphone : / / / **ou le** / / /
Adresse postale :

COMMANDE POUR LE DOSSIER :
(Indiquez le nom de la société ou de l'entreprise)

.....

NUMERO DE REGISTRE DU COMMERCE :

Chaque commande doit impérativement être accompagnée d'un timbre fiscal fixé comme suit (Délibération n° 2004-55 APF du 11 mars 2004 art. 74 à compter du 1^{er} juillet 2004):

- Extrait du registre du commerce et des sociétés (KBIS)750 cfp
- Possibilité de délivrer avec le certificat de non faillite

- Copie du bilan et compte du résultat1 500 cfp
Veuillez préciser les années :

- Copie d'actes de société (Statuts ou PVAG ou Cession de parts ou etc...)2 500 cfp
Veuillez préciser (intitulé+date) :

- Copie du bordereau de dépôt de pièces500 cfp
Veuillez préciser (intitulé+date) :

**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT
LA DÉLIVRANCE DES EXTRAITS KBIS**

Toute délivrance d'un extrait KBIS est soumise à la vérification d'éventuelles formalités en cours de traitement par le service du RCS (modification, radiation, jugement...)

Si une formalité est en cours, le KBIS sera délivré qu'après enregistrement de cette formalité par le greffe.

Si vous être à l'origine de ladite formalité, il est inutile de formuler une demande d'extrait KBIS distincte, cet acte sera transmis automatiquement par le greffe au centre de formalités des entreprises après enregistrement.

Date et signature à la délivrance de l'acte :